

Règlement intérieur du Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) destiné aux familles accueillies.

Préambule

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent « Entre parenthèse » est un espace de jeux dédié aux enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents (père, mère, futurs parents), ou tout autre adulte référent. Les frères et sœurs de plus de 6 ans pourront être accueillis occasionnellement en tant qu'accompagnant.

Il propose des espaces ludiques et éducatifs propices à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, et favorise les moments de partage, d'échanges et d'écoute pour les adultes. Ce règlement précise les modalités d'accueil et l'organisation du lieu d'accueil enfant parents (LAEP). Il garantit le respect des lieux et des personnes participantes.

Les objectifs

- Proposer un espace convivial de rencontre, d'écoute, d'échange enfants parents.

- Accompagner l'enfant et ses parents dans les étapes à venir (modes d'accueil, écoles, reprise d'activité parentale).

- Accueillir chaque famille dans le respect de son histoire, sa culture et sa singularité.

- Rompre l'isolement et développer une mixité sociale

Le fonctionnement

Le L.A.E.P. « entre parenthèse » est un service de la CDC du Réolais en sud gironde. Il est itinérant sur plusieurs lieux du territoire soit 4 sites.

Les lieux d'ouvertures :

Mardi matin de 9h30 à 12h	Alsh de Monségur
Mardi matin de 9h30 à 12h	Alsh de Savignac
Mercredi matin de 9h à 12h	La Réole Espaces de vie sociale Solid'Avenir
Jeudi matin de 9h15 à 12h15	La Réole Maison de la petite enfance salle du RPE

Accès libre, anonyme et gratuit

Pas d'horaires imposés pour les arrivées et départs.

Quelques renseignements (code postale, prénom de l'enfant) seront recueillis à des fins administratives. Cf fiche émargement

Capacité d'accueil :

7 à 8 familles peuvent être accueillies. En cas de dépassement de ce seuil, l'équipe veillera à ce que le nombre de famille reste dans les normes de sécurité du bâtiment en prenant les dispositions nécessaires. (Incendie, intrusions, attentat).

Encadrement :

Le LAEP est encadré par deux accueillant(e)s, elles/ils sont disponibles, à l'écoute des besoins des familles, elles/ils favorisent le dialogue, sans jugement et dans un souci de neutralité bienveillante tout en obéissant à un devoir de discrétion professionnelle.

Elles/ils sont garants du respect des règles de vie collective et des règles de sécurité.

Vie de groupe

Implication des parents/référents :

L'adulte référent est responsable du ou des enfants qu'il accompagne tout au long de la séance, des jeux adaptés sont mis à dispositions dans le respect des normes et des règles de sécurité.

Un temps convivial autour d'un café peut être proposé aux adultes (tout apport de thé, café, pâtisserie est bienvenu). Et un gouter est offert aux enfants.

Pour le bon déroulement de la séance, les téléphones portables sont éteints ou en mode silencieux. Sauf exception pour les urgences.

Droit à l'image :

Les accompagnants sont autorisés à prendre ponctuellement des photos uniquement de leur enfant. La prise et la diffusion des photos d'autres personnes est interdite.

Déroulement des séances :

A leur arrivée, l'adulte et l'enfant laisse chaussures et manteaux à l'endroit prévu à cet effet.

Pour l'arrivée d'une nouvelle famille, un(e) des deux accueillant(e)s se détache pour faciliter la présentation/l'intégration au groupe.

Une annonce des règles est faite à ce moment-là.

Dans la salle de vie, l'adulte accompagnant inscrit sur une feuille les renseignements suivants : prénom et âge de l'enfant, code postal. Ces éléments facilitent les échanges et sont utilisés lors de l'évaluation du fonctionnement du LAEP.

L'accueil se fait dans le respect mutuel de chacun, du matériel, le non jugement et la discrétion.

En fin de séance, les parents et enfants sont invités à participer au rangement avec les accueillantes.

Des jeux adaptés sont mis à disposition, aucun planning d'activité n'est instauré.

Hygiène :

Un espace est mis à disposition pour les changes, les parents doivent apporter avec eux le nécessaire pour le change de leur(s) enfant(s).